

AGEFOS PME et le Sport

le 14/02/2012

**1^{er} réseau d'Experts
pour la Formation et l'Emploi**



Sommaire

- 1. Présentation de l'AGEFOS PME**
- 2. La gestion du Plan de Formation**
- 3. La professionnalisation**
- 4. Comment adhérer**

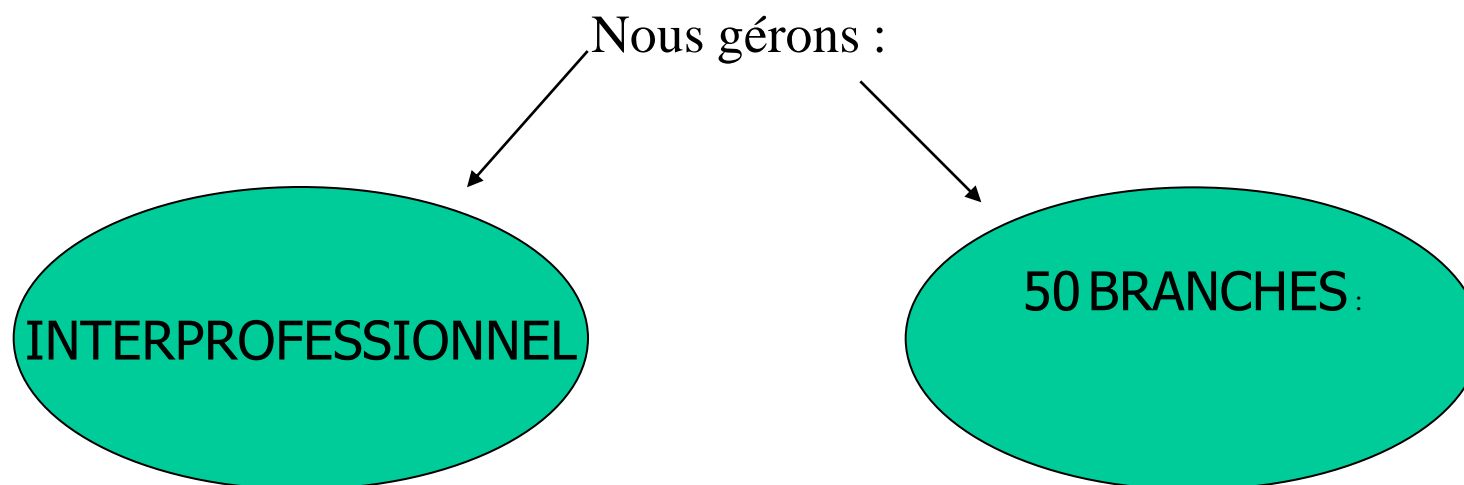


1

Présentation de l'AGEFOS PME



- **AGEFOS PME** = OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé
- **Activité** : gestion des fonds de la formation professionnelle continue
- **Une Obligation** pour toute structure possédant des salariés de cotiser
- OPCA spécialiste de la **TPE** (- 10 salariés) et **PME**





Conséquence de la réforme des OPCA

- AVANT 2012

Cotisation :

→ AGEFOS PME

→ UNIFORMATION

- AUJOURD'HUI

Cotisation :

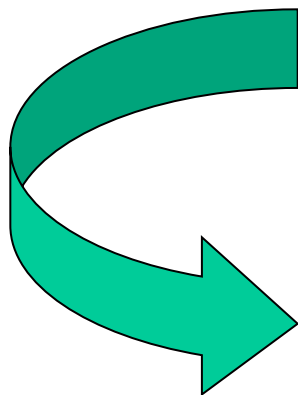
→ AGEFOS PME

→ Uniformation = CIF



Présent sur l'ensemble du Tarn avec :

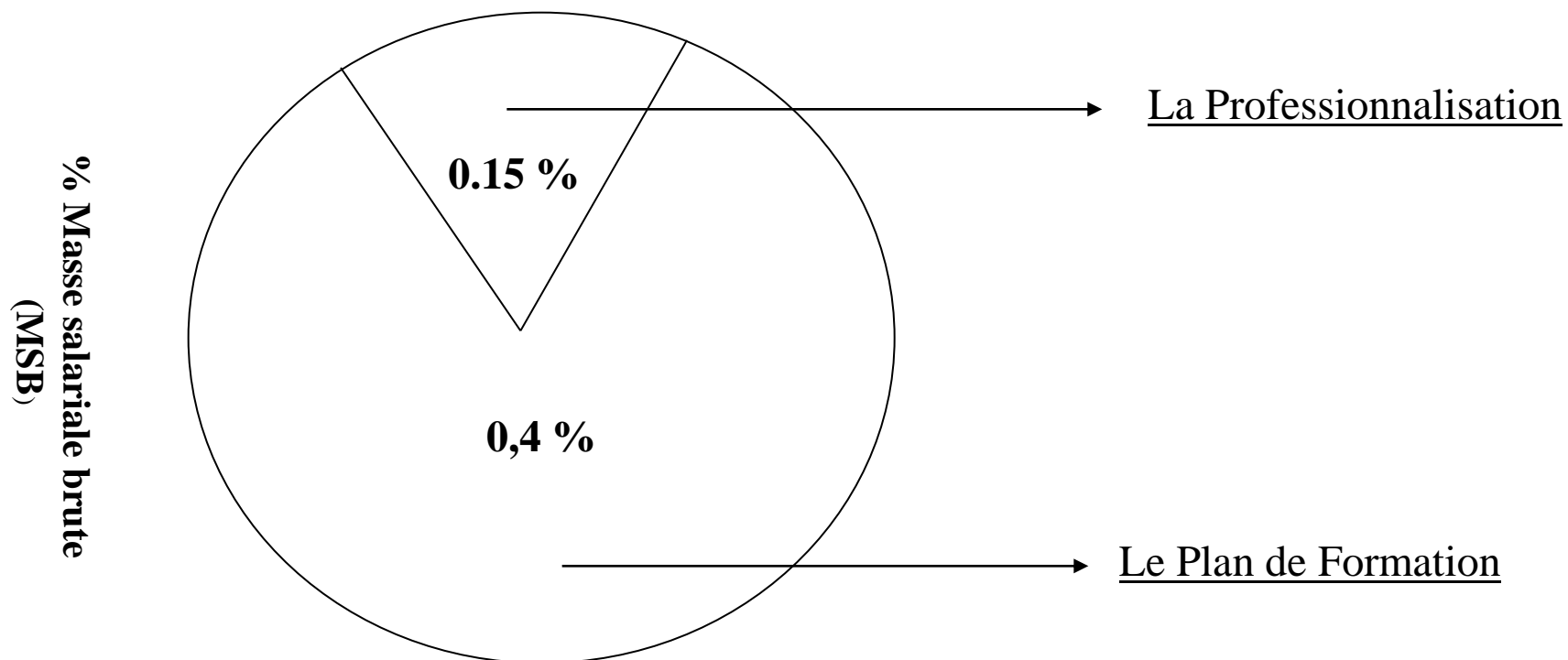
- 2 conseillers en formation (Castres et Albi)
- 2 assistantes gestionnaires de dossiers sur Castres



Plus proche de nos
adhérents !!!



1. Si une MSB alors La Cotisation se répartit :





2

Le Plan de Formation

0,4 %



→ Toutes les actions de formation que vous décidez de mettre en place concernent : vos salariés ou les dirigeants bénévoles c'est-à-dire les membres du bureau ou du conseil d'administration (président, vice président, trésorier..)

- Impératifs : que la durée de la formation soit supérieure à 7 heures ; que l'organisme de formation soit agréé; que vous cotisiez.

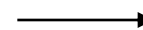
Critères de prise en charge :

8000 euros par an par entreprise

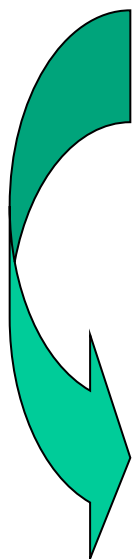


Action de formation certifiante sport

3000 euros par an par entreprise



Action de formation non certifiante sport





Comment faire?

Transmettre à AGEFOS PME du Tarn :

la Demande de Gestion d'Action (DGA)

+

le programme de la formation



3

La Professionnalisation

0.15 %



1 .Le Contrat de Professionnalisation

Le principe :

Un contrat de travail qui fait alterner :

- périodes de formation en centre de formation (entre 15 % et 25 % du temps minimum)
- périodes d'activité en entreprise

Le public :

- **Jeunes de moins de 26 ans,**
- **Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, inscrits à Pôle Emploi**



Le Contrat de Professionnalisation

Le but de la formation :

Acquérir : Un Diplôme, titre professionnel, Certificat de Qualification Professionnelle, Qualification reconnue dans la classification d'une convention collective

Le financement de la formation : 9,15 € l'heure



Le Contrat de Professionnalisation

La rémunération :

Année de formation	De 16 à moins de 26 ans	26 ans et +
Première année	70 % du SMIC	Minimum SMIC ou 85% du salaire conventionnel
Deuxième année	80 % du SMIC	



Le Contrat de Professionnalisation

Les avantages pour l'employeur :

- Pas de prise en compte au sein de votre effectif
- Pas de prime de fin de contrat à reverser
- Une exonération de cotisations patronales
- 200 euros par mois (sans excéder 2000 euros) pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 26 ans
- Une aide à l'embauche pour les séniors de 2000 euros pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 45 ans



2 . La Période de Professionnalisation

- Les salariés en CDI et en CUI sont éligibles à la période de professionnalisation
- Durée minimum de formation requise : 80 h
- La formation doit viser un diplôme, un titre...et prévoir de l'alternance
- Prise en charge des frais de formation à hauteur de 9,15 € de l'heure



3. Le Droit Individuel à la Formation (DIF)

- Le salarié cumule 21 heures de DIF par an sur un plafond de 6 ans soit 126 heures.
- A le droit de faire une demande auprès de son employeur pour mobiliser ses heures de DIF.
- AGEFOS PME prend en charge à hauteur de 18 euros de l'heure si:
 - Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances contribuant à la réalisation d'un projet professionnel,
 - Actions de formation permettant le reclassement ou la reconversion professionnelle du salarié,
 - Bilan de compétences,
 - Validation des Acquis d'Expérience.



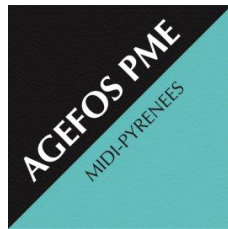
4

Comment adhérer



En remplissant le Bordereau de Versement (BV) et en appliquant les taux (obligatoire)

- **disponible sur notre site internet**
- **a retourner a l'adresse suivante :**
*parc technologique du canal, 14 avenue
de l'europe, batiment houston, BP 42 125,
31521 Ramonville Saint Agne*



Merci pour votre attention

Retrouvez-nous sur www.agefos-pme-midipyrenees.com